

# FONDS DE FINANCEMENT POUR PLANTATIONS AGROFORESTIÈRES



## SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGROFORESTERIE

L'Association Française d'Agrofosterie œuvre au (re)développement de l'agroforesterie en France : animation territoriale, recherche appliquée, valorisation économique et structuration de filières, information et communication constituent les grands pôles d'activité de la structure. Encourager et soutenir la mise en place de plantations agroforestières durables fait partie intégrante de ses missions.

## QUI PEUT BÉNÉFICIER DU PROGRAMME ?

- **Tout porteur de projet** (agriculteurs, propriétaires fonciers, organismes agricoles) **obligatoirement accompagné** par une structure technique opérant en agroforesterie.
- Résident en France métropolitaine et DOM-TOM.

## QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ?

- **Parcelles éligibles** : terrains associés à une production agricole.
- **Essences** : toutes les essences feuillues peuvent être proposées, du moment qu'elles sont adaptées au contexte pédoclimatique, et suffisamment diversifiées (au moins 3 espèces différentes, avec un maximum de 60% pour l'espèce dominante).
- **Nombre d'arbres minimum** : 200

## QUEL EST LE MONTANT DE L'AIDE ACCORDÉE ?

Les fournitures (plants, paillage, protection...) et l'accompagnement technique (Diagnostic, appui technique à la plantation, suivi technique sur 3ans) sont pris en charge par le programme de soutien à la plantation dans la limite de :

**de 7.55€ à 17,39€ par arbre\***

*\*détail de la prise en charge dans le barème AFTER joint au dossier de candidature*

Le porteur de projet autofinance le coût correspondant aux travaux (travail du sol, plantation, mise en place du paillage et des protections, entretien des arbres). Dans le cas où le porteur de projet fournit des piquets ou du paillage, la subvention du fonds AFTER inclut un barème de financement.

## ENGAGEMENTS DU PORTEUR DE PROJET

### Matériel végétal et fournitures :

- Utilisation de **jeunes plants forestiers ou fruitiers (1 à 2 ans)**
- Utilisation d'un **matériau de paillage biodégradable**
- Utilisation de **protections individuelles adaptées aux contraintes de prédation**
- Utilisation de **piquets en bois de qualité et de dimensions suffisantes**

### Travaux respectant des conditions de réalisation optimales (climat, matériel, etc) :

- Préparation du sol
- Plantation des arbres entre le 15 novembre et le 15 avril
- Mise en place du paillis et des protections pour chaque arbre

### Suivi de projet:

- Suivi des plantations (regarnis, renouvellement des piquets et protections si nécessaire, taille de formation)
- Remplacement des plants morts pendant les 3 premières années et maintien du peuplement sur 20 ans
- Taille de formation et élagage des arbres, entretien de la bande enherbée

**Le bénéficiaire s'engage à réaliser le suivi et maintenir la plantation pour une durée d'au moins 20 ans**

## COMMENT BÉNÉFICIER DU PROGRAMME ?

1. Remplissage de la fiche projet et envoi des documents associés demandés (indiqués dans la fiche projet)
2. Étapes :
  - Passage en commission et validation du dossier
  - Signature de la convention tripartite AFAF – agriculteur - structure technique
3. Préparation de la plantation :
  - Achat par l'agriculteur (en avance de trésorerie) des plants en pépinière et des fournitures de paillage et de protection.
  - Engagement des travaux : préparation du sol...
4. Journée de plantation entre le 15 novembre et 15 avril
5. Envoi des justificatifs : Factures acquittées, photos de la plantation, bulletin d'adhésion à l'association et RIB de l'agriculteur.
6. Versement des  $\frac{3}{4}$  de l'aide dans les 60 jours après la réception des pièces justificatives.
7. Visite de suivi du technicien après la 1ere saison de plantation et envoi du rapport de suivi du technicien à l'AFAF.
8. Versement du  $\frac{1}{4}$  restant de l'aide dans les 60 jours après la réception du rapport de suivi.
9. Visites suivi du technicien An 2 et An 3.

**Pour plus d'informations, ou pour soumettre votre projet :**

Courriel : [plantation@agroforesterie.fr](mailto:plantation@agroforesterie.fr)

Tél : 07 68 33 33 51

 <https://www.agroforesterie.fr>

 <https://after.agroforesterie.fr>

